

Règles de transcription

Si nous avons pris le parti d'une transcription la plus fidèle possible au texte original, nous avons aussi tenté de le rendre immédiatement intelligible pour une lecture moderne, d'autant qu'une grande partie des sources présentées ici sont des minutes¹. Nous avons donc suivi les principes exposés dans *L'Édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, sous la direction de Bernard Barbiche et Monique Chatenet, Paris, Inventaire général, 2^{ème} édition, 1993, collection « Documents et méthodes », n° 1.

L'orthographe du texte original est donc respectée et si la forme employée s'éloigne de la forme correcte, cette dernière est précisée en note pour tenter de conserver les couleurs locales².

L'accentuation et la ponctuation ont été modernisées ; les majuscules et minuscules respectent l'usage moderne ; enfin, le titre ou sujet des œuvres écrites, peintes ou sculptées sont mis en italique pour plus de lisibilité.

Pour faciliter la lecture et une meilleure indexation, l'essentiel des abréviations et annotations sont développées³ puis ces termes sont écrits selon l'usage actuel, tout comme pour les mots agglutinés ou séparés⁴, dont ceux comportant aujourd'hui un tiret⁵.

Dans les notes, quand il existe un renvoi à un document transcrit, son titre est en gras.

1 Les lacunes sont entre crochets [], les termes à la lecture imprécise entre crochets < >.

2 Ce choix permet notamment de conserver le caractère particulier de certaines sources écrites en français par une main allemande ne maîtrisant pas complètement cette langue étrangère, même sous une possible dictée (tel est le cas de l'*Inventaire des bâtiments du château de Napoléonshöhe* (1813, Best. 75 Nr. 3300).

3 Dont l'essentiel des nobiliaires et princiers (comme « B.^{on} » ou « C.^{te} »); les chiffres (à quelques exceptions prêtes dans des tableaux) ; « &.a » et « &c » remplacés par « etc. », « & » remplacé par « et » ; quelques devises (« Th. » remplacé par « thaler » ; « Gros. » en « groshen » ; « ct » par « courant », « Mag.ⁱⁿ » par « magasin ».

4 « Audit » est remplacé par « au dit » et « quelque fois » par « quelquefois », « toute fois » par « toutefois », « pour quoi » par « pourquoi », « si non » par « sinon », « le dit », « la dite », « les dits » par « ledit », « ladite », « lesdits ». En outre « d'avantage » est corrigé en « davantage ».

5 « Garderobe » est remplacé par « garde-robe » (sauf dans les inventaires), « cidessus » et « cidevant » par « ci-dessus » (avec modernisation du terme quand il était écrit « cy-dessus ») et « ci-devant », ou encore « ci joint » par « ci-joint ».